

SEANCE DU 9 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze le 9 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'ORBEIL s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gérard GOURBEYRE, Maire d'ORBEIL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 2février 2012

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Gérard GOURBEYRE, Bernard IGONIN, Gérard GUIDAT, Gisèle VIDAL, Martine VAILLS, Georges RESCHE, Thierry RAYNAUD, Bernard MARTIN, Jean BOY, Christelle GARDETTE, Jean Yves ROUGIER, Caroline RAYMOND, Mireille GAYARD Christophe

Absents excusés : Yves CHOPIN, GOUTTE QUILLET

Secrétaire : Martine VAILLS

Délibération n° 1 du 9 février 2012

OBJET : GROUPE SCOLAIRE PHASE 2 : ECOLE MATERNELLE VALIDATION DES MARCHES

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 13 décembre 2011.

Elle a étudié les offres concernant les marchés de travaux de la construction d'un groupe scolaire phase 2 école maternelle.

Elle propose d'accepter la validation des offres concernant les lots suivants :

<u>Numéros et désignation des lots</u>	<u>Montant H.T</u>	<u>Entreprises retenues</u>
3 Enduit de façade	3 344,51€	ENDUIT PLUS
4 Charpente bois	12 650,00€	CAILLAUD BOURLEYRE
6 Etanchéité	8 000,00€	ECB
7 Menuiserie aluminium, serrurerie	38 085,00€	LE VERRE ET L'OUVERTURE
9 Plâtrerie peinture	18 001,46€	REDON
10 Plomberie	10 354,53€	CHASTANG
11 Chauffage ventilation	39 499,98€	CROZE
13 Sols souples	9 600,00€	CARTECH

Après en avoir délibéré le conseil municipal, vu l'avis de la commission d'appel d'offre décide :

1°) De valider la proposition de la commission d'appel d'offre du 13 décembre 2011 et de retenir les propositions des entreprises concernant les lots :

<u>Numéros et désignation des lots</u>	<u>Montant H.T</u>	<u>Entreprises retenues</u>
3 Enduit de façade	3 344,51€	ENDUIT PLUS
4 Charpente bois	12 650,00€	CAILLAUD BOURLEYRE
6 Etanchéité	8 000,00€	ECB
7 Menuiserie aluminium, serrurerie	38 085,00€	LE VERRE ET L'OUVERTURE
9 Plâtrerie peinture	18 001,46€	REDON
10 Plomberie	10 354,53€	CHASTANG
11 Chauffage ventilation	39 499,98€	CROZE
13 Sols souples	9 600,00€	CARTECH

2) De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les marchés concernant les lots retenus.

Délibération n° 2 du 9 février 2012

OBJET : GROUPE SCOLAIRE PHASE 2 : ECOLE MATERNELLE : NEGOCIATION DES PRIX POUR CERTAINS LOTS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 13 décembre 2011. Elle a étudié les offres concernant les marchés de travaux de la construction d'un groupe scolaire phase 2 école maternelle. Elle propose de négocier avec les entreprises pour les lots suivants :

Numéro 5 : couverture

Numéro 8 : menuiseries intérieures

Numéro 12 : courant fort, courant faible

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, vu l'avis de la commission d'appel d'offre, décide :

1°) D'autoriser la négociation des marchés pour les lots :

Numéro 5 : couverture

Numéro 8 : menuiseries intérieures

Numéro 12 : courant fort, courant faible

2°) De donner son avis après les négociations pour déterminer le choix des entreprises retenues

Délibération n° 3 du 9 février 2012

OBJET : GROUPE SCOLAIRE PHASE 2 : ECOLE MATERNELLE : LOTS DECLARES INFRACTUEUX

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 13 décembre 2011. Elle a étudié les offres concernant les marchés de travaux de la construction d'un groupe scolaire phase 2 école maternelle. Elle propose de déclarer les lots :

numéro 1 terrassement

numéro 2 gros œuvre

comme infructueux.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, vu l'avis de la commission d'appel d'offre, décide :

1°) De déclarer les lots :

numéro 1 terrassement

numéro 2 gros œuvre

comme infructueux

2°) De procéder à une nouvelle consultation pour les lots 1 et 2.